

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE



Guide des certifications

Guide des certifications écoresponsables

Publié en septembre 2014 par la Société de transport de Montréal

Direction Affaires corporatives et développement durable (et)

Direction de la Chaîne d'approvisionnement

Révision : 2016-05-31

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Ce document est disponible à l'adresse www.stm.info/dd

Commentaires ou suggestions : dd@stm.info

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
POURQUOI CE GUIDE ?.....	4
QU'EST-CE QU'UNE CERTIFICATION?.....	5
QU'EST-CE QU'UNE AUTODÉCLARATION ?.....	6
QU'EST-CE QU'UN ORGANISME CERTIFICATEUR?.....	6
STRUCTURE DU GUIDE.....	7
CERTIFICATIONS.....	10
1. Aliments du Québec & Aliments préparés au Québec.....	10
2. Better Cotton Initiative.....	11
3. Bio Québec.....	11
4. bluesign.....	12
5. BOMA BEST.....	13
6. CAN/CSA Z809 - CSA Sustainable Forest Management... ..	14
7. Biologique Canada (Canada Organic).....	14
8. CarbonNeutral.....	15
9. Carboresponsable.....	15
10. Certified sustainable palm oil.....	16
11. Clé verte (garages automobiles).....	16
12. Clé verte (hôtellerie).....	17
13. Cradle to cradle.....	17
14. CSA Registered Carbon Neutral.....	18
15. Design for the Environment.....	19
16. Ecocert.....	19
17. Ecocert - Équitable.....	20
18. Ecocert - Solidaire.....	20
19. Ecocert – Attestation entreprise responsable.....	21
20. Ecocert – Engagement climat et compensé CO ₂	21
21. EcoLogo.....	22
22. Energy Star.....	23
23. EPEAT.....	24
24. e-Stewards.....	25
25. Fair Labor Association.....	25

26. Fair Wear Foundation.....	26
27. Fairtrade International.....	26
28. Fairtrade USA.....	27
29. Fait par une entreprise adaptée.....	28
30. FSC.....	28
31. Global Organic Textile Standard.....	30
32. Green-e.....	31
33. GREENGUARD.....	31
34. GreenSeal.....	32
35. ICI ON RECYCLE.....	32
36. ISO (Organisation internationale de normalisation).....	33
37. LEAF.....	35
38. LEED.....	36
39. level.....	37
40. MADE-BY.....	37
41. OHSAS 18001.....	38
42. Pacte Mondial.....	39
43. PEFC.....	40
44. Procédé sans chlore.....	41
45. Québec Vrai.....	42
46. Rainforest Alliance.....	42
47. Réservevert.....	43
48. ROHS (directive).....	44
49. Ruban de Möbius.....	44
50. SA8000.....	46
51. SFI.....	47
52. SmartWay.....	48
53. Sustainable Furnishings Council (SFC) Member Seal.....	48
54. TCO Certified.....	49
55. ISO 26000.....	50
56. BNQ 21000.....	51

Annexe 1 : Précisions pour les certifications forestières..... 52

Annexe 2 : Index des certifications par catégories d'achat à la STM . 53

INTRODUCTION

Ce guide est un complément au guide des approvisionnements responsables disponible sur le site Intranet de la STM. Il s'adresse à toute personne impliquée dans l'établissement d'un contrat de biens ou services sans égard au montant de la dépense. Il vise à appuyer la Direction de la Chaîne d'approvisionnement et les demandeurs dans leurs décisions d'acquisition.

Il recense la plupart des certifications fiables au Canada et à l'international pour les produits et services que la STM est susceptible d'acquérir dans le cadre de ses opérations.

Le monde des certifications étant en constante évolution, n'hésitez pas à nous proposer toute modification ou tout ajout que vous trouverez pertinent.

POURQUOI CE GUIDE ?

Les certifications sont un moyen fiable que peut utiliser la STM pour répondre aux enjeux de développement durable dans le cadre de son processus d'approvisionnement. En effet, ce guide de certifications reconnues :

- apporte l'assurance que les renseignements fournis sont crédibles, compte tenu qu'elles sont vérifiées et approuvées par une tierce partie indépendante et que les informations peuvent également être vérifiables par les acheteurs (ex. : certificat).
- diminue les risques de se fier à des déclarations non fondées ou à des tentatives d'éco-blanchiment.
- permet de repérer rapidement et facilement les produits ayant des qualités contribuant au développement durable.
- soutient la STM dans ses responsabilités économiques, environnementales et sociales envers la société.

Les certifications officielles sont le meilleur moyen de repérer rapidement et facilement les produits ayant des qualités contribuant au développement durable.

Selon l'organisme Terra Choice, plus de 95 % des 2000 produits de consommation courante échantillonnés en 2010 présentaient des omissions volontaires ou des informations trompeuses quant aux vertus environnementales affichées.

QU'EST-CE QU'UNE CERTIFICATION?

Une certification est une procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, un processus, un service ou une entreprise est conforme à des exigences spécifiées (en général par une norme).

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a établi trois types d'étiquettes de performance environnementale. Celles-ci constituent des étiquettes volontaires que les fournisseurs peuvent utiliser pour qualifier leurs biens ou services.

- **Type I :** Ces étiquettes sont couramment appelées des écoétiquettes (écolabels). Il s'agit d'un programme, basé sur de multiples critères et engageant une tierce partie, où les produits et services les plus écologiques d'une catégorie sont autorisés à utiliser une étiquette indiquant qu'ils possèdent des avantages environnementaux selon des considérations ayant trait au cycle de vie.
- **Type II :** Ces étiquettes sont fondées sur une autodéclaration du fabricant, importateur, distributeur ou fournisseur concernant l'environnement. Généralement, elles ne tiennent compte que d'une seule caractéristique, par exemple : « x% de contenu recyclé » ou « biodégradable ». Les étiquettes ne sont pas soumises à une vérification indépendante, mais elles peuvent être définies par un organisme réglementaire.
- **Type III :** Ces étiquettes comprennent une liste de données environnementales quantifiées concernant un bien ou service, semblable à celle d'une étiquette nutritionnelle pour les aliments. Elles sont semblables aux écoétiquettes de type I puisque l'information est basée sur le rendement tout au long du cycle de vie par rapport à des caractéristiques environnementales prédéfinies par un tiers qualifié et les déclarations sont soumises à une vérification indépendante. Par contre, contrairement aux étiquettes de type I, elles ne s'appliquent pas qu'aux meilleurs biens et services d'un secteur, mais à tous les biens et services qui sont conforme la norme.

Exemple dans le guide



QU'EST-CE QU'UNE AUTODÉCLARATION ?

Les autodéclarations, un **label de type II**, relèvent de la seule responsabilité du fabricant ou du distributeur. Elles ne font pas l'objet d'un contrôle par une tierce partie indépendante. Une autodéclaration porte souvent sur une seule caractéristique du produit ou service et elle ne tient habituellement pas compte de toutes les composantes du cycle de vie. La norme ISO 14021 indique les bonnes pratiques à suivre en matière d'autodéclaration de manière à éviter l'exagération des caractéristiques et à assurer la pertinence et la véracité des autodéclarations aux yeux du consommateur. En effet, outre des principes généraux de sincérité et d'exactitude, cette norme comporte des définitions et des modes de preuves pour une douzaine de caractéristiques environnementales, à savoir :

- utilisation réduite des ressources;
- énergie récupérée;
- réduction des déchets;
- consommation réduite d'énergie;
- consommation réduite d'eau;
- allongement de la durée de vie d'un produit;
- réutilisable ou rechargeable;
- conçu pour être désassemblé;
- compostable;
- dégradable;
- recyclable;
- contenu recyclé.

QU'EST-CE QU'UN ORGANISME CERTIFICATEUR?

C'est un organisme qui répond à des critères d'indépendance, d'impartialité, d'efficacité et de compétence. Sa fonction est de vérifier que les produits, les services ou l'organisation visés par la demande de certification répondent aux exigences de la certification. Il procède à l'évaluation des produits, des services ou des procédés en regard des caractéristiques énoncées dans le cahier de charges. En se fondant sur les informations recueillies, il octroie ou non la certification et émet, s'il y a lieu, un certificat accompagné d'une licence permettant d'utiliser la marque du certificateur. La certification est accordée pendant une durée limitée pendant laquelle une surveillance est exercée par le certificateur.

STRUCTURE DU GUIDE

Les certifications sont présentées par ordre alphabétique. Pour savoir quelles certifications existent pour une catégorie spécifique de produits et services, vous pouvez vous référer au tableau ci-dessous.

Les **zones ombragées** du tableau concernent les certifications qui sont octroyées à des organisations, tels que des fournisseurs, et non à des produits ou services. Il est ainsi possible de savoir les catégories de produits et services qui sont liées à ces certifications fournisseurs.

Ainsi, il y a deux types de certifications :

- Les **certifications produits ou services** confirment que ces derniers répondent à des exigences précises (environnementales, sociales ou autres) inscrites dans une norme ou un guide de directives. Un logo est affiché qui témoigne d'une vérification faite par un organisme tiers.
- Les **certifications fournisseurs** évaluent l'engagement et les résultats d'entreprises qui mettent en place des mesures concrètes pour améliorer leur performance sur certains critères (conditions de travail, consommation de ressources, déchets, gestion de la qualité, etc.). La certification ne concerne pas leurs produits, mais leurs pratiques internes. C'est donc l'entreprise qui affiche le logo de certification sur ses outils de communication corporatifs (ex : Certifiée ISO 9001).

Dans le processus d'acquisition, il est important de distinguer ces deux notions et d'inclure si souhaité des exigences distinctes pour les certifications fournisseurs et produits.

- **L'approche produit** a pour objectif de sélectionner des biens, services et services professionnels offrant la meilleure performance environnementale ou sociale, tout au long de leur cycle de vie ou aux étapes du cycle de vie présentant les enjeux les plus importants.
- **L'approche fournisseur** a pour objectif d'encourager les fournisseurs de biens, services et services professionnels à s'engager et s'améliorer en matière de développement durable. Cette approche peut se décliner dans la sélection des fournisseurs selon leurs pratiques environnementales et sociales, leur performance en matière de développement durable et leur mobilisation envers une amélioration continue.

N°	Certification	Page	Produits / Services										Fournisseur				
			Bois, produits du papier et imprimerie	Alimentation	Bâtiment et construction	Éclairage	Hôtellerie et restauration	Informatique, téléphonie, électronique	Véhicules (entretien)	Produits nettoyants	Mobilier	Vêtements, uniformes, textiles	Qualité	Performance environnementale	Performance sociale		
1	Aliments du Québec & Aliments préparés au Québec	10		X													
2	Better Cotton Initiative	11										X		X	X		
3	BIO Québec	11		X													
4	bluesign	12										X		X	X		
5	BOMA BEST	13			X												
6	CAN/CSA Z809 - CSA Sustainable Forest Management	14	X								X						
7	Biologique Canada (Organic Canada)	14		X													
8	CarbonNeutral	15	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X			
9	Carboresponsable	15	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X			
10	Certified sustainable palm oil	16		X													
11	Clé verte (garages automobiles)	16							X								
12	Clé verte (hôtellerie)	17					X										
13	Cradle to cradle	17	X		X			X		X	X	X					
14	CSA Registered Carbon Neutral	18	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X			
15	Design for the Environment	19									X						
16	Ecocert	19		X	X							X					
17	Ecocert - Équitable	20		X													
18	Ecocert - Solidaire	20		X													
19	Ecocert – Attestation entreprise responsable	21		X								X		X	X		
20	Ecocert- Environnement	21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					X
21	EcoLogo	22	X		X	X		X	X	X	X						
22	Energy Star	23			X	X		X									
23	EPEAT	24						X									
24	e-Stewards	25						X							X	X	
25	Fair Labor Association	25		X								X					X
26	Fair Wear Foundation	26										X					X
27	Fairtrade International	26		X								X					
28	Fairtrade USA	27		X								X					
29	Fait par une entreprise adaptée	28	X									X					

N°	Certification	Page	Produits / Services										Fournisseur			
			Bois, produits du papier et imprimerie	Alimentation	Bâtiment et construction	Éclairage	Hôtellerie et restauration	Informatique, téléphonie, électronique	Véhicules (entretien)	Produits nettoyants	Mobilier	Vêtements, uniformes, textiles	Qualité	Performance environnementale	Performance sociale	
30	FSC	28	X								X					
31	Global Organic Textile Standard	30										X				
32	Green-e	31	X	X	X						X			X		
33	GREENGUARD	31			X			X		X	X					
34	GreenSeal	32	X		X	X	X	X	X	X						
35	ICI ON RECYCLE	32	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		
36	ISO 14001	34	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
	ISO 14040 - Analyse du cycle de vie	34	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
37	LEAF	35					X									
38	LEED	36			X											
39	level	36									X					
40	MADE-BY	37										X		X		
41	OHSAS 18001	38	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X
42	Pacte Mondial	39	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X
43	PEFC	40	X								X					
44	Processed chlorine free - & - Totally Chlorine Free	41	X													
45	Québec Vrai	42		X												
46	Rainforest Alliance	42	X	X												
47	Réservevert	43					X									
48	RoHS	44						X								
49	Ruban de Möbius	44	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
50	SA8000	46	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X
51	SFI	47	X								X					
52	SmartWay	48							X							
53	Sustainable Furnishings Council (SFC) Member Seal	48									X			X	X	
54	TCO Certified	49						X								

CERTIFICATIONS

1. Aliments du Québec & Aliments préparés au Québec

Fondé en 1996 par les membres de la Filière agroalimentaire québécoise, Aliments du Québec a pour mission de contribuer concrètement, par des activités de promotion et de sensibilisation, à augmenter la consommation des produits alimentaires québécois sur le marché intérieur.

L'organisme gère deux certifications :



« **Aliments du Québec** » : tout produit entièrement québécois ou composé d'un minimum de 85% d'ingrédients d'origine québécoise, à condition que tous les ingrédients principaux proviennent du Québec. Toutes les activités de transformation et d'emballage doivent être réalisées au Québec.



« **Aliments préparés au Québec** » : tout produit entièrement transformé et emballé au Québec. Lorsque les ingrédients principaux sont disponibles au Québec en quantité suffisante, ils doivent être utilisés.

L'entreprise qui souhaite faire une demande de certification de produit doit d'abord s'inscrire pour devenir membre d'Aliments du Québec (frais d'adhésion). Ensuite, pour chacun des produits à certifier, l'entreprise doit

remplir un questionnaire en ligne. Les informations transmises seront vérifiées par le comité de gestion d'Aliments du Québec qui confirmera ou non la certification. Ainsi, la certification est octroyée par Aliments du Québec sur la base des informations fournies par l'entreprise.

Produits / services concernés : tout type d'aliments (boissons, fruits, légumes, viandes, etc.)

Information(s) à vérifier :

- certificat émis par Aliments du Québec et date d'échéance (renouvellement annuel)
- depuis la certification, y a-t-il eu des modifications au produit certifié? Si oui, est-ce que le produit répond toujours aux normes de la certification?

Références complémentaires :

<http://www.alimentsduquebec.com/>

2. Better Cotton Initiative



BCI est une certification créée en 2005 par Better Cotton Initiative visant une production plus écologique du coton et plus respectueuse pour l'être humain avec l'absence d'OGM (organismes génétiquement modifiés), l'utilisation raisonnée de l'eau et des pesticides et le respect des droits des salariés (pas de travail par les enfants). Un comité de sélection étudie les demandes pour devenir membre de BCI (diligence raisonnable, consultation des membres existants). Les producteurs doivent rencontrer les exigences minimales de production pour recevoir l'autorisation de produire du coton « Better Cotton ». Après avoir rencontré ces critères de base, les producteurs doivent ensuite rencontrer des objectifs de progression à moyen terme dans une optique d'amélioration continue. Le système Better Cotton est une combinaison d'auto-évaluation, de vérification de seconde partie par BCI (filiales locales ou partenaires BCI) et de vérification par une tierce partie. Le logo BCI est disponible sur les sites internet mais il n'y a pas d'étiquetage de produits. Les audits ont lieu annuellement et le certificat est valide également pour un an.

Fournisseurs concernés : Producteurs de coton

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://bettercotton.org/>

3. Bio Québec



À la suite de nombreuses demandes des consommateurs et dans le cadre de la campagne de valorisation de l'appellation biologique au Québec, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a créé le logo BIO Québec en juin 2009. Sa présence sur un produit assure qu'il a été certifié selon le référentiel de certification biologique homologué par le CARTV et qu'au moins 95 % de ses ingrédients sont d'origine biologique. De plus, la totalité des opérations de production et d'emballage pour les produits agricoles ou la totalité des opérations de transformation et d'emballage pour les produits préparés doivent s'effectuer sur un site localisé au Québec sous la supervision d'un organisme de certification accrédité par le CARTV.

Produits / services concernés : aliments biologiques (production végétale, animale, acéricole, récoltes sauvages, préparation (transformation)).

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.cartv.gouv.qc.ca/logo-bio-quebec>

Au Québec, l'appellation "biologique" fait partie des appellations réservées et est gérée par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), la seule autorité provinciale compétente désignée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour gérer l'utilisation de l'appellation biologique sur les produits agroalimentaires au Québec.

Le CARTV a accrédité six organismes certificateurs chargés d'attribuer les certifications au Québec: Ecocert Canada (page 20), Québec Vrai (page 42), OCIA, Pro-Cert, QAI International, Letis S.A. Seuls les produits ayant obtenu une certification biologique sont autorisés à porter l'une des mentions suivantes: « organique », « biodynamique », « biologique », « écologique », y compris leurs diminutifs (comme « éco », « bio »), ainsi que tout autre terme qui peut laisser croire à l'acheteur que le produit est issu d'un mode de production biologique.

Pour qu'un produit québécois puisse être biologique, il doit contenir un minimum de 95% d'ingrédients biologiques (référentiel du CARTV – certification Bio Québec).

4. bluesign



La certification bluesign, créée en 2001 par bluesign technologies ag, met à la disposition de tous les acteurs de la chaîne de production du textile un outil (Input Stream Management) qui évalue les flux entrants dans le processus de fabrication, soit les matières premières, les composants chimiques et les ressources. Les intrants sont évalués en fonction de leur impact écotoxicologique, de sorte que les substances nocives peuvent être éliminées

avant même que la production ne débute. Les principes à la base du système bluesign sont :

- la productivité des ressources;
- la santé des consommateurs;
- la consommation d'eau;
- les émissions atmosphériques;
- la santé, la sécurité et le respect des droits des travailleurs.

Le processus d'évaluation des composants consiste en une homologation par le biais de trois catégories : bleu (répond aux critères bluesign), gris (à utiliser seulement sous certaines conditions) et noir (ne répond pas aux critères bluesign). La certification auprès des fournisseurs de produits chimiques et des manufacturiers de textiles est octroyée à la suite d'une vérification effectuée par les experts de bluesign. Il n'y a pas de vérification par une tierce partie. En ce qui concerne les détaillants de vêtements, il s'agit plutôt d'une autodéclaration sur la base du respect des critères du système bluesign et il peut y avoir des tests aléatoires sur des produits menés par bluesign technologies ag.

Fournisseurs concernés : manufacturiers de textiles, fournisseurs de produits chimiques, détaillants de vêtements

Information(s) à vérifier :

- manufacturiers de textiles et fournisseurs de produits chimiques : certification et homologation décernée par bluesign et date d'échéance
- détaillants de vêtements : autodéclaration du fournisseur selon les critères établis par le système bluesign

Références complémentaires :

<http://www.bluesign.com/>

5. BOMA BEST

Lancé en 2005 par BOMA Canada, le programme national BOMA Best (Building Environmental Standards) évalue et certifie la gestion et la performance énergétique et environnementale des immeubles commerciaux existants. La certification vise :



- la réduction des impacts environnementaux de la consommation d'énergie;
- la réduction des émissions de GES;
- la réduction de la consommation et de la pollution de l'eau;
- la gestion des matières résiduelles.

Pour faire une demande, les bâtiments doivent être âgés d'au moins un an et avoir au minimum un taux d'occupation moyen de 70% pour un minimum d'un an. Il y a quatre niveaux de certification qui varient selon un pointage. La vérification est effectuée par un organisme indépendant et le certificat est valide pour une période de trois ans.

Produits / services concernés : bâtiments (immeubles de bureaux, commerces de détail, industrie légère, centres commerciaux, immeubles multi-résidentiels)

Information(s) à vérifier :

- certification BOMA Best, date d'échéance
- performance environnementale du bâtiment (hôtel, centre de congrès, etc.)

Références complémentaires :

<http://www.bomabest.com/fr/>

6. CAN/CSA Z809 - CSA Sustainable Forest Management



Le label CAN/CSA-Z809, lancé en 1996 par l'Association canadienne de normalisation (CSA - Canadian Standards Association), est une certification à l'intention des entreprises forestières qui veulent démontrer leur responsabilité sociale par la certification indépendante, selon une **norme d'aménagement forestier** durable, de leurs activités de planification et de leurs pratiques à cet égard. La vérification est effectuée par une tierce partie indépendante. La période de validité du certificat est de trois ans, avec une vérification externe annuelle.

La norme CSA est reconnue par le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) et elle utilise la **norme de la chaîne de traçabilité** et le logo du PEFC (voir page 40). La chaîne de traçabilité du système de certification procure une vérification par une tierce partie des sources de bois ainsi qu'une information vérifiée sur le contenu dans un produit (% de contenu certifié, non certifié et recyclé).

L'**annexe 1** explique la distinction entre la certification de l'aménagement forestier et de la chaîne de traçabilité.

Produits / services concernés : papier et carton, bois, ameublement en bois

Information(s) à vérifier :

- numéro de certification et date d'échéance
- pour consulter le registre :
<http://www.pefcregs.info/default.asp>

Références complémentaires :

<http://www.csasfmforests.ca/>

7. Biologique Canada (Canada Organic)



Suite aux demandes formulées par le secteur des produits biologiques, le gouvernement canadien a mis en place une réglementation sur les produits biologiques en juin 2009. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est responsable de la surveillance et de l'application du Règlement sur les produits biologiques. Les produits portant la mention « biologique » doivent être certifiés par un organisme de certification accrédité par l'ACIA. Parmi ceux-ci, il y a plusieurs organismes certificateurs au Canada dont Ecocert Canada (page 20) et Québec Vrai (page 42). Seuls les produits ayant un contenu biologique supérieur à 95 % peuvent être étiquetés comme « biologique ».

Produits / services concernés : aliments biologiques

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.inspection.gc.ca/aliments/produits-biologiques/etiquetage-et-renseignements-generaux/choix-reconnu/fra/1328082717777/1328082783032>

8. CarbonNeutral



CarbonNeutral® certifie que l'entreprise met en œuvre des actions afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette certification créée en 1998 est présente dans 40 pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Une tierce partie qualifiée et indépendante effectue la quantification et la vérification des GES. Le protocole (Carbon Neutral Protocol) est révisé annuellement et le certificat est valide pour une période de cinq ans.

Fournisseurs concernés : entreprises de tous secteurs

Information(s) à vérifier :

Certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.carbonneutral.com/>

9. Carboresponsable



Le programme québécois d'attestation Carboresponsable^{MC}, créé en 2013 par Enviro-accès, offre une reconnaissance des efforts d'une organisation pour une gestion responsable de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Par cette reconnaissance, Enviro-accès vient confirmer que l'organisation est conscientisée au problème des changements climatiques et qu'elle est proactive dans la gestion de ses émissions. Deux niveaux de reconnaissance sont offerts : la reconnaissance de base et la reconnaissance de neutralité. Cette

attestation s'applique pour toute organisation qui a produit un inventaire de ses émissions de GES conforme aux exigences et qui peut fournir des preuves tangibles de son engagement envers la réduction de GES. Il n'y a pas d'audit par une tierce partie, c'est à l'entreprise de fournir des preuves tangibles des initiatives mises en place pour réduire ses émissions de GES. L'attestation est valide pour l'année de référence qui est insérée dans le logo.

Fournisseurs concernés : entreprises de tous secteurs

Information(s) à vérifier :

Attestation fournie par Enviro-accès

Références complémentaires :

<http://www.enviroaccess.ca/expert-conseil/attestation-carboresponsable/>

10. Certified sustainable palm oil



Le Roundtable on Sustainable Palm Oil est un organisme international fondé en 2004 qui regroupe différentes parties prenantes, dont le WWF. Le RSPO s'engage à promouvoir la production et l'utilisation d'une huile de palme durable de manière à sauvegarder les forêts tropicales, et cela, grâce à la coopération de toute la chaîne d'approvisionnement et à un dialogue entre les différentes parties prenantes. La certification est un sceau qui atteste que l'huile de palme utilisée dans le produit est conçue de manière durable et qui assure la traçabilité de l'huile de palme. En effet, l'huile de palme certifiée RSPO est traçable tout au long de la chaîne d'approvisionnement avec la certification des installations et des procédés par lesquels passe l'huile certifiée. La certification est effectuée par un organisme certificateur indépendant et conformément aux standards établis par le RSPO.

Produits / services concernés : huile de palme, produits ayant comme ingrédient de l'huile de palme (produits alimentaires, savons, cosmétiques, biocarburant).

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.betterpalmoil.org/>, <http://www.rspo.org/>

11. Clé verte (garages automobiles)



À la demande de l'industrie automobile du Québec, le programme Clé Verte^{MD} a été mis en place par les partenaires de la Table de concertation sur l'environnement et les véhicules routiers. Le programme a été développé par Nature-Action Québec qui assure également sa gestion. Les exigences du programme se fondent sur les meilleures pratiques disponibles et traite des engagements d'un atelier en matière de :

- respect de l'environnement,
- entretien des équipements,
- sécurité de la clientèle,
- gestion des matières résiduelles, etc.

La certification Clé Verte^{MD} est vérifiée par une tierce partie indépendante. Le certificat est valide pour une durée de deux ans (trois ans sous certaines conditions).

Produits / services concernés : ateliers automobiles du Québec (concessionnaires, garages ou ateliers spécialisés, institutionnels, commerciaux et industriels, flottes, stations-service)

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.cleverte.org/>

12. Clé verte (hôtellerie)



Le Programme Clé verte de l'Association des hôtels du Canada (AHC) est un système d'évaluation progressif conçu pour reconnaître les hôtels, les motels et les centres de villégiature qui se sont engagés à améliorer leur rendement financier et environnemental.

Basé sur les résultats d'une vérification environnementale approfondie, une évaluation Clé verte de 1 à 5 est accordée aux hôteliers et des recommandations sont émises pour guider l'hôtelier afin de :

- réduire les coûts d'opération et les impacts environnementaux;
- réduire les déchets et la consommation d'eau et d'énergie;
- développer les compétences de ses employés;
- mettre en place des pratiques d'approvisionnement responsables.

Le programme Clé verte est un processus de vérification auto-administré qui s'effectue entièrement en ligne. Suite à l'inscription en ligne, l'Association des hôtels du Canada génère un rapport écrit qui met en valeur les réalisations et fait des recommandations sur les améliorations à apporter qui sont ensuite laissées à la discrétion de l'établissement. À partir du moment où l'établissement entreprend le programme et qu'il se voit décerner une évaluation Clé verte, une inspection sur place peut être menée par une tierce partie pour confirmer l'évaluation. Un minimum de 20 % des sites est audité annuellement.

Produits / services concernés : hôtels, motels et centres de villégiature

Information(s) à vérifier :

Certificat, date d'échéance (renouvellement annuel)

Références complémentaires :

<http://greenkeyglobal.com/>

13. Cradle to cradle



Le programme de certification Cradle to cradle, créé en 2005 par le Cradle to Cradle Products Innovation Institute, reconnaît les efforts réalisés pour concevoir un design de produit éco-intelligent. Une tierce partie indépendante, accréditée par l'Institut, effectue la vérification. La certification comporte cinq niveaux, soit le niveau de base, bronze, argent, or et platine.

La certification :

- exige l'utilisation de matériaux qui sont sécuritaires et non toxiques pour la santé humaine et pour l'environnement;
- garantit que le produit a été conçu de manière à ce qu'il soit réutilisé, recyclable ou compostable en fin de vie;
- exige que le produit soit fabriqué à partir d'énergie renouvelable et que le procédé utilisé consomme moins d'eau.

Produits / services concernés : mobilier et design d'intérieur, mobilier et équipement de bureau, papier et emballage, produits nettoyants, produits électroniques, produits de construction, textiles, etc.

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.c2ccertified.org/>

14. CSA Registered Carbon Neutral



Le programme CSA Registered Carbon Neutral™, créé en 2011 par l'Association canadienne de normalisation (CSA), certifie que les émissions nettes de GES d'une organisation sont nulles. Pour être certifié et inscrit dans le registre du programme CSA Registered Carbon Neutral™, l'organisation doit démontrer qu'elle a mesuré son empreinte carbone et que cette évaluation a été vérifiée par une tierce partie indépendante. Ensuite, l'organisation doit démontrer qu'elle a acquis et utilisé des crédits compensatoires de carbone afin de compenser toutes les émissions de GES déclarées. Le label du programme CSA

Registered Carbon Neutral^{MC} s'applique pour une seule année civile.

Fournisseurs concernés : entreprises de tous secteurs

Information(s) à vérifier :

présence sur le Registre, année de la carboneutralité

Références complémentaires :

http://www.csaregistries.ca/carbonneutral/index_e.cfm

15. Design for the Environment



La certification *Design for the Environment*, créée en 1997 par le United States Environmental Protection Agency - U.S. EPA, atteste que le produit respecte des critères très élevés en matière de santé et d'environnement. La certification permet d'identifier les produits faits à base d'ingrédients chimiques qui sont sécuritaires pour la santé humaine et pour l'environnement tout en étant performants et de qualité. Pour obtenir la certification, il y a d'abord une analyse des ingrédients qui composent le produit suivi d'un audit effectué par une tierce partie indépendante afin de vérifier la conformité des ingrédients utilisés et le respect des critères établis par le programme. Le certificat est valide pour une période de trois ans.

Produits / services concernés : produits nettoyants, produits chimiques

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.epa.gov/dfe/>

16. Ecocert



Ecocert est un organisme de certification, fondé en France en 1991 par des ingénieurs agronomes conscients de la nécessité de développer une agriculture respectueuse de l'environnement, qui s'est spécialisé dans la certification des produits issus de l'agriculture biologique. La première étape menée par cet organisme certificateur implique une inspection par des auditeurs indépendants conformément à des critères contenus dans un cahier de charges (ex. : cahier de charges du Règlement sur les produits biologiques du Canada). Ensuite, selon les résultats de l'audit, des chargés de certification délivrent ou non la certification.

En plus de l'agriculture biologique, Ecocert est accrédité pour délivrer des certifications dans d'autres secteurs d'activités (voir produits / services concernés). Le Groupe Ecocert, basé en France, a des bureaux implantés à travers le monde, dont un à Lévis (Québec, Canada).

Produits / services concernés : produits alimentaires biologiques, produits cosmétiques biologiques ou écologiques, textiles biologiques ou écologiques, écoproduits (peintures et revêtements écologiques, détergents écologiques, parfums d'ambiance, biologiques ou écologiques), produits issus de l'artisanat.

Information(s) à vérifier : numéro de certification et date d'échéance (inspection annuelle)

Références complémentaires :

<http://www.ecocert.com/>

Voici quelques exemples de certifications d'écoproduits :



17. Ecocert - Équitable



Le label Équitable Ecocert, créé en 2007 par l'organisme de certification Ecocert, assure que les produits, en plus d'être biologiques, sont également équitables, solidaires et responsables (ESR). Cette certification exige :

- la vérification par des inspecteurs de la traçabilité des produits équitables tout au long des étapes de la chaîne jusqu'au consommateur;
- un partenariat entre acheteurs et producteurs;
- des conditions de travail dignes avec un prix minimum garanti;
- le respect de la biodiversité;
- la transparence.

Références complémentaires :

<http://www.ecocert.com/commerce-equitable>

18. Ecocert - Solidaire

La certification « Solidaire » d'Ecocert s'applique aux produits originaires des pays développés (France, Allemagne, Canada, USA, Japon, etc.). Bien que le commerce équitable soit traditionnellement réservé aux producteurs des pays en développement du « Sud » qui exportent vers les pays développés du « Nord », il y a une demande croissante des consommateurs, principalement en Europe et en Amérique du Nord, pour favoriser le maintien d'une agriculture locale et créer une relation durable entre producteurs et acheteurs d'une même région. Ainsi, cette certification vise à valoriser les producteurs locaux et régionaux. La certification fait l'objet d'une vérification indépendante et il y a un audit annuel. Les principaux critères examinés sont :



- **La prise en compte des programmes de soutien existant localement** (programmes de développement nationaux et régionaux, politique agricole).
- **La proximité géographique entre transformateurs et producteurs**, afin de réduire l'empreinte carbone des produits et de positionner l'agriculture dans l'économie locale.

Références complémentaires :

<http://www.ecocert.com/labels-produits>

19. Ecocert – Attestation entreprise responsable



L'attestation « Entreprise Responsable », créée en 2007, garantit les bonnes pratiques éthiques, sociales et environnementales d'une organisation. La performance en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) est évaluée selon les lignes directrices de l'ISO 26000 (voir page 53). Un audit annuel est mené par l'organisme de certification

Ecocert et il y a trois niveaux d'attestation : Engagement, Maîtrise, Excellence.

En plus d'apposer le label « Ecocert Equitable » ou « Ecocert Solidaire » sur ses produits, une entreprise pourra bénéficier de la reconnaissance « Entreprise Responsable » et communiquer sur ses bonnes pratiques auprès de ses parties prenantes.

Fournisseurs concernés : entreprises de produits alimentaires biologiques, produits cosmétiques biologiques ou écologiques, textiles biologiques ou écologiques, produits issus de l'artisanat.

Information(s) à vérifier : numéro de certification et date d'échéance (inspection annuelle)

Références complémentaires :

<http://www.ecocert.com/attestation-entreprise-responsable>

20. Ecocert – Engagement climat et compensé CO₂



ECOCERT Environnement a développé un référentiel définissant le Système de Management de l'Engagement Climat (SMEC), dit « Engagement Climat ». Ce référentiel est basé sur des exigences ISO 14001 (environnement) et 50001 (énergie) et des outils carbone reconnues (ISO 14040, Bilan Carbone, GHG Protocol). Cette attestation offre une reconnaissance des efforts d'une organisation pour évaluer leur performance d'émission de gaz à effet de serre (GES). Seule les entreprise ayant compensé l'ensemble des émissions de GES pourront détenir une attestation supplémentaire que l'on nomme « compensé CO₂ ». Aucun audit par une tierce partie n'est exercé.

Fournisseurs concernés : tous secteur, entreprises et collectivités

Information(s) à vérifier : numéro de certification et date d'échéance (inspection annuelle)

Références complémentaires :

<http://www.ecocert.com/engagement-climat>

21. EcoLogo



Fondée en 1988 par le gouvernement du Canada et gérée par UL (Underwriters Laboratories, présent dans 126 pays, dont le Canada), cette certification tient compte de plusieurs critères environnementaux à travers le cycle de vie du produit ou service. Ces critères stricts concernent :

- la réduction des polluants dans l'atmosphère et dans nos cours d'eau;
- la diminution des déchets;
- une meilleure utilisation des fibres et idéalement de fibres recyclées;
- une réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre;
- une amélioration des pratiques forestières et des moyens de protection de notre environnement.

L'EcoLogo^{MC} évalue également l'efficacité des produits. Les normes sont conçues de manière à ce que **seuls les meilleurs 20 % des produits commercialisés puissent obtenir la certification**. Cette dernière est obtenue suite à une vérification par une tierce partie accréditée. Le fournisseur du bien ou service doit, à chaque année, soumettre une demande de renouvellement pour chaque produit ou service certifié.

Plus précisément, voici les critères évalués pour ces catégories de produits :

- **Papier** : fabriqué dans une usine qui respecte des seuils de performance environnementale définis par le programme EcoLogo, n'a pas été blanchi au chlore élémentaire et utilise des fibres vierges issues de forêts gérées de manière durable ou des fibres recyclées.
- **Imprimantes** : critères stricts en ce qui a trait à l'utilisation de substances toxiques, la consommation d'énergie, la durée de vie, la réutilisation et le recyclage.
- **Téléphonie cellulaire** : critères stricts en ce qui a trait à l'utilisation de substances toxiques, la consommation d'énergie, la durée de vie, la réutilisation et le recyclage.
- **Mobilier et systèmes de panneaux pour bureau** : critères stricts en ce qui a trait à l'utilisation de substances toxiques (limitations des émissions de COV et de formaldéhyde), à la durabilité et à l'efficacité du produit (ergonomie).
- **Produits nettoyants** : critères stricts en ce qui a trait à l'utilisation de substances toxiques, la biodégradabilité des substances et l'efficacité du produit.

Il est à noter que le choix de matériaux certifiés EcoLogo peuvent satisfaire les exigences du système de pointage LEED (page 37). Par exemple, les produits ayant un contenu recyclé, de faibles émissions et / ou de production locale sont des produits à privilégier pour obtenir des points LEED (produits de construction, produits d'éclairage, produits de nettoyage et d'entretien).

Produits / services concernés : plus de 120 catégories de produits dans les secteurs suivants : produits de construction et du bâtiment, produits de nettoyage et d'entretien, produits des pâtes et papiers, produits électriques, produits et services automobiles, emballages, produits d'éclairage, fournitures et matériel de bureau, produits et services d'imprimerie, produits de consommation, carburants et lubrifiants, produits de l'énergie renouvelable, événements.

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.ecologo.org/fr/>

22. Energy Star



Energy Star est un programme volontaire, établi en 1992 par la U.S. Environmental Protection Agency (EPA), dans le but d'identifier et de promouvoir des produits et des bâtiments écoénergétiques pour diminuer la consommation d'énergie, améliorer la sécurité énergétique et réduire la pollution. Au Canada, l'application du symbole Energy Star est gérée par l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada (RNCan). Les produits homologués Energy Star respectent des spécifications techniques strictes en matière de rendement énergétique et sont testés et certifiés par une tierce partie indépendante. Ils permettent d'économiser de l'énergie sans compromettre le rendement. Généralement, un produit homologué Energy Star se classe parmi les 15 à 30 % des produits les plus écoénergétiques de sa catégorie en ce qui a trait au rendement énergétique.

- **Imprimantes :** la certification Energy Star assure une consommation de ses appareils de 20 à 30 % plus faible que la moyenne des imprimantes qui ont des caractéristiques équivalentes.
- **Téléphones cellulaires et ordinateurs :** les chargeurs certifiés Energy Star réduisent la consommation d'énergie en phase d'utilisation, à charge nulle (en mode veille).

- **Éclairage :** la certification Energy Star assure que les ampoules DEL et fluocompactes utilisent environ 75 % moins d'énergie qu'une ampoule incandescente traditionnelle.
- **Maisons neuves :** une maison nouvellement construite homologuée Energy Star atteint un rendement énergétique de 20 % supérieur à la moyenne canadienne des maisons construites conformément aux codes du bâtiment.

- **Bâtiments commerciaux et institutionnels** : Energy Star a développé un outil interactif en ligne (Energy Star Portfolio Manager) qui permet de classer les bâtiments commerciaux ou institutionnels, de surveiller et d'optimiser leur consommation d'énergie. Au Canada, l'outil est utilisé à des fins de benchmarking (évaluation Energy Star de 1 à 100), tandis qu'aux États-Unis il y a une certification possible.

Produits / services concernés : plus de 60 catégories de produits (appareils électroniques, électroménagers, équipement de bureau, équipement de chauffage, de ventilation, de climatisation, éclairage, ...), maisons neuves, bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.rncan.gc.ca/energie/produits/energystar/12520>

23. EPEAT



EPEAT (Electronic Product Environmental Assessment Tool) est un système d'évaluation pour les produits électroniques, créé en 2006 et géré par le Green Electronics Council. EPEAT offre aux acheteurs un outil pour évaluer, comparer et sélectionner des produits électroniques basés sur des critères environnementaux. EPEAT évalue les produits en fonction de leur cycle de vie et les critères étudiés sont, entre autres, l'élimination des substances toxiques, l'utilisation de matières recyclées et recyclables, la longévité du produit, l'écoconception, l'efficacité énergétique, la performance et l'emballage. Les niveaux d'évaluation bronze, argent et or dépendent du nombre de critères environnementaux atteints. Les fabricants enregistrent leurs produits sur le Registre d'EPEAT et, par la suite, la déclaration des fabricants est soumise à des procédures de vérification par une tierce partie.

Produits / services concernés :

produits électroniques

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance (renouvellement annuel)

Références complémentaires :

<http://www.epeat.net/>

24. e-Stewards



La certification, créée en 2008, permet de distinguer les spécialistes dans le traitement des déchets électriques et électroniques (DEEE) qui respectent l'environnement et les conditions de travail. Elle garantit que le prestataire DEEE n'exporte aucun de ses déchets électroniques. Les exigences sont les suivantes :

- le prestataire doit être certifié ISO 14001;
- des pratiques de santé et de sécurité doivent être en place;
- les déchets toxiques ne peuvent être ni enfouis, ni incinérés;
- le prestataire préconise la protection des données des clients et la santé au travail dans les usines de recyclages.
- La certification est effectuée par un organisme de vérification indépendant.

Fournisseurs concernés : recycleurs et entreprises de réusinage de produits électroniques dans les pays développés

Information(s) à vérifier :

- attestation du fournisseur concernant la récupération des ordinateurs en fin de vie / attestation pouvant être similaire à celle de e-Stewards
- numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.e-stewards.org/certification-overview/>

25. Fair Labor Association



Fair Labor Association (FLA) est un regroupement d'organismes, d'entreprises, de collègues et d'universités ayant produit un code de conduite qui respecte les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail). L'association offre des outils et des formations aux gestionnaires d'entreprises et aux travailleurs, elle effectue des vérifications et elle encourage ses membres à faire preuve de plus d'imputabilité et de transparence. La FLA n'offre pas de certification, elle offre plutôt une accréditation qui indique la présence d'un système et de procédures requis pour assurer des conditions de travail conformes aux normes. Les rapports d'audit menés par le FLA sont rendus publics.

Fournisseurs concernés : entreprises de tous secteurs, universités et organisations de la société civile qui s'engagent pour la protection des droits des travailleurs conformément aux normes internationales

Information(s) à vérifier :

Accréditation et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.fairlabor.org/>

26. Fair Wear Foundation



Fair Wear Foundation (FWF) est une norme privée qui est gérée par une association néerlandaise et dont les membres sont de grandes entreprises privées du textile. FWF accompagne les entreprises et les manufactures pour améliorer les conditions de travail des travailleurs du textile. La norme se base sur les principes suivants :

- pas de travail forcé;
- pas de discrimination;
- pas de travail d'enfants;
- liberté syndicale;
- droit à un revenu juste;
- pas d'heures de travail excessives;
- santé et sécurité des travailleurs.

Il s'agit d'un code de conduite entre FWF et le membre, qui s'accompagne d'une méthode d'application et d'inspections sur place. La norme se limite à la phase de confection des vêtements et inclut un étiquetage des vêtements avec le logo Fair Wear Foundation.

Fournisseurs concernés : usines des détaillants de marques de vêtements mode

Information(s) à vérifier :

Catégorie de membre, date d'échéance

Références complémentaires : <http://www.fairwear.org/>

27. Fairtrade International



Créée en 1988, Fairtrade International (FLO) est une organisation de coordination internationale responsable du développement des normes du commerce équitable qui sont à la base du label Fairtrade. Au Canada, Fairtrade Canada gère le système de certification du commerce équitable. L'organisme accorde des licences pour l'utilisation du label Certifié Équitable aux importateurs et aux grossistes qui distribuent des produits équitables. Une organisation indépendante, FLO-CERT, assure le contrôle et la certification des producteurs et des travailleurs dans les pays en développement. Des audits annuels sont effectués sur place, une fois par an en moyenne, afin de contrôler la mise en œuvre des normes Fairtrade.

Le label garantit aux producteurs :

- un prix juste pour leurs produits;
- une prime du commerce équitable, quels que soient les cours mondiaux, permettant aux producteurs et à leur communauté d'initier des projets de développement ;

- la formation continue des producteurs;
- de bonnes conditions de travail;
- une culture respectueuse de l'environnement.

Enfin, le label s'appuie sur des principes tels :

- l'interdiction du travail des enfants;
- l'interdiction du travail forcé;
- la non-discrimination;
- la liberté syndicale.

Produits / services concernés : aliments, textiles, soins personnels

Information(s) à vérifier : Numéro de certification et date d'échéance (audit annuel)

Références complémentaires : <http://fairtrade.ca/fr>, <http://www.fairtrade.net/>,

28. Fairtrade USA



Depuis janvier 2012, l'organisme Fair Trade USA créée en 1988 ne fait plus partie du réseau Fair Trade International et son logo en noir et blanc a donc été retouché. En fait, il y a maintenant deux logos : un pour les produits 100% équitables et un pour les produits dont seulement 20% (ou plus) des ingrédients sont équitables. Fair Trade USA continue à reconnaître les normes de la certification FLO-CERT mise en place par Fair Trade International, mais elle a aussi créé ses propres normes pour que davantage de producteurs et travailleurs puissent accéder aux bénéfices du commerce équitable. C'est l'organisme SCS Global Services qui est chargé de conduire les audits en vue d'octroyer la certification. Les certificats sont valables pendant trois ans et un contrôle de surveillance est effectué annuellement.

Produits / services concernés : aliments, textiles, soins personnels

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance (audit annuel)

Références complémentaires :

<http://fairtradeusa.org/>

29. Fait par une entreprise adaptée



Le sceau, développé par le Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA), démontre qu'il s'agit d'un produit fabriqué dans une entreprise qui emploie une majorité de personnes vivant avec des limitations.

C'est une autodéclaration de l'entreprise qui a recours aux services d'une entreprise adaptée du Québec.

Produits/services concernés : produits divers (emballage, produits du bois, fournitures de bureau de papier, produits de couture)

Information(s) à vérifier :

Nom de l'entreprise adaptée et validation de son statut d'entreprise adaptée

Références complémentaires :

<http://www.cqea.ca/fr/>

30. FSC

Cette certification environnementale utilisée internationalement a été créée en 1994 par The Forest Stewardship Council. Elle assure que la production de bois ou d'un produit à base de bois a respecté les principes de gestion durable des forêts.

La **certification du FSC pour l'aménagement forestier (AF)**, s'adresse aux entreprises forestières. Elle implique une évaluation indépendante de leur planification et leurs pratiques forestières vis-à-vis des normes d'aménagement forestier responsable du FSC. Ces normes sont établies en fonction de principes internationaux. À l'échelle régionale, des indicateurs et moyens de vérification sont élaborés de manière à traduire les exigences environnementales et sociales uniques à la région. Au Canada, il y a quatre normes régionales d'aménagement forestier : la norme boréale nationale, la norme des Maritimes, la norme de la C.-B. et la norme Grands Lacs Saint-Laurent.

Les **forêts** sont auditées par un organisme indépendant selon 10 principes et critères de gestion forestière :

- respect des lois et des principes du FSC;
- respect des droits et responsabilités attachés à la propriété et à l'exploitation;
- gestion des plantations;

- reconnaissance des droits des peuples indigènes;
- respect des droits des ouvriers et des relations avec les communautés;
- prise en compte des bénéfices de la forêt;
- réduction des impacts sur l'environnement;
- plan de gestion;
- suivi et évaluation;
- entretien des forêts ayant une grande valeur de conservation.

La **certification du FSC pour la chaîne de traçabilité (CdT)**, s'adresse aux entreprises qui veulent fabriquer un **produit certifié FSC** ou faire des déclarations quant au contenu certifié FSC. Par exemple les scieries, les industries de transformation primaire et secondaire, les courtiers du bois, les distributeurs et grossistes, les usines de pâtes et papiers, les imprimeurs. Cela implique une évaluation indépendante de leur planification, de leurs pratiques forestières et de leurs produits vis-à-vis des normes de chaîne de traçabilité du FSC. Chaque entreprise certifiée FSC reçoit un code FSC unique, qui peut se trouver sur les produits FSC et qui peut être suivi à travers la chaîne d'approvisionnement jusqu'au fabricant, distributeur ou fournisseur.

Les organismes de certification sont autorisés par FSC et les certifications FSC octroyées sont valides pour cinq ans avec un audit à chaque année.

L'**annexe 1** explique la distinction entre la certification de l'aménagement forestier et de la chaîne de traçabilité.

Il existe plusieurs catégories de logos FSC :



FSC 100 % fibre vierge identifie les produits qui sont faits à 100 % de fibre vierge provenant de forêts certifiées FSC.

FSC MIXTE identifie les produits qui sont faits d'une combinaison de fibre vierge FSC et/ou de matières recyclées avec de la fibre vierge contrôlée. Lorsque de la fibre recyclée pré ou post-consommation est utilisée, le ruban de Möbius (voir p. 43) est inclus.



Le bois contrôlé FSC permet d'assurer que 100 % de la fibre vierge mélangée à de la fibre certifiée FSC ou recyclée provient de sources vérifiées et approuvées même si la fibre ne provient pas d'une forêt certifiée FSC. Les fibres contrôlées ne proviennent pas de :

- Forêts récoltées illégalement ;

- Forêts récoltées en violation de droits traditionnels ou civils ;
- Forêts à hautes valeurs de conservation ;
- Forêts converties en plantations ou en territoire à vocation non forestière ;
- Forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés



FSC 100% Recyclé identifie les produits qui sont fabriqués avec 100 % de fibre recyclée , une combinaison de fibres pré-consommation et post-consommation. Le ruban de Möbius (voir page 43) est inclus pour indiquer le pourcentage de fibres recyclées post-consommation versus pré-consommation.

Fibres recyclées pré-consommation (ou post-industrielles) : fibres issues des processus de production de produits de papier; c'est-à-dire, les matières générées dans les chutes de fabrication tels les rejets industriels ou encore les pertes.

Fibres recyclées post-consommation : fibres obtenues à partir d'un produit de papier ou de carton usagé; c'est-à-dire qui a été « consommé » puis récupéré afin de le recycler en l'introduisant à nouveau dans un second cycle de fabrication de papier.

Produits / services concernés : papier et carton, bois, ameublement en bois

Information(s) à vérifier :

- type de certification (vierge, mixte et/ou recyclé)
- numéro de certification et date d'échéance

- pour chercher le code de licence d'un détenteur de certificat, consultez la base de données mondiale des certificats : <http://info.fsc.org/>

Références complémentaires : www.fscCanada.org/francais.htm

31. Global Organic Textile Standard



La norme internationale GOTS (Global Organic Textile Standard), créée 2006, requiert l'usage de fibres biologiques certifiées. Elle exige de répondre à des critères sociaux, tels le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et un prix juste au producteur, et des critères environnementaux, tel l'absence de métaux lourds, de PVC, de COV et autres particules chimiques dans les teintures et apprêts. Les critères doivent être applicables à toutes les étapes de transformation. La certification se base sur des inspections sur le site par un organisme indépendant et il y a une revue de contrat à chaque année. Le logo GOTS doit être cousu sur les produits.

Produits / services concernés : textiles

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.global-standard.org/fr/>

32. Green-e



Ce programme américain indépendant, lancé en 1997 par le Center for Resources (CRS), identifie les entreprises qui utilisent de l'énergie renouvelable, c'est-à-dire une énergie provenant de ressources naturelles, par exemple l'hydroélectricité (eau) et l'énergie éolienne (vent). La vérification n'est pas effectuée par une tierce partie, elle est assurée par le CRS qui procède aux vérifications et octroie lui-même le droit d'utiliser le logo. À chaque année, les organisations qui utilisent de l'énergie renouvelable doivent fournir au CRS la documentation attestant qu'elles ont rempli leurs engagements en matière d'énergie renouvelable. En fonction de la consommation d'énergie, il y a un seuil minimal établi pour l'utilisation d'énergie renouvelable. Par exemple, la consommation de plus de 100 000 mégawattheures par l'organisation exige un seuil minimal de 20% pour l'achat ou la génération d'énergie renouvelable.

Fournisseurs concernés : entreprises de tous les secteurs

Information(s) à vérifier :

Niveau d'engagement (% d'énergie renouvelable utilisée) et année d'adhésion au programme

Références complémentaires :

http://www.green-e.org/getcert_bus_howto.shtml,
http://www.green-e.org/getcert_bus_participants.shtml

33. GREENGUARD



Le programme de certification Greenguard, créé en 2001 et administré par UL (Underwriters Laboratories, présent dans 126 pays, dont le Canada), a pour mission d'améliorer la santé humaine et la qualité de vie avec des programmes de réduction de l'exposition à des produits chimiques et d'amélioration de la qualité de l'air intérieure. La certification a établi des normes pour définir de faibles émissions de particules chimiques pour des produits conçus pour un usage intérieur. Les normes incluent les niveaux d'émissions autorisés, l'analyse type et les limites de toxicité d'acceptation.

Produits / services concernés : mobilier et fournitures d'intérieur, produits nettoyants, équipement électronique, matériaux de construction et revêtements

Information(s) à vérifier :

Niveau, numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

http://www.greenguard.org/en/CertificationPrograms/CertificationPrograms_indoorAirQuality.aspx

34. GreenSeal



Ce programme de certification a établi des critères stricts en ce qui a trait à :

- l'utilisation de substances toxiques;
- la biodégradabilité des substances et;
- l'efficacité du produit.

Green Seal utilise l'approche du cycle de vie pour assurer des réductions significatives de l'ensemble de l'empreinte environnementale. La certification est assurée par une tierce partie et un audit a lieu annuellement pour renouveler la certification. Un produit certifié Green Seal™ fait habituellement partie des 20% des produits les plus performants du point de vue environnemental dans sa catégorie.

La certification EcoLogo (canadienne) est reconnue comme étant équivalente à Green Seal (américaine). La certification LEED inclut dans ses normes certains critères faisant référence à Green Seal, notamment dans le cas des produits nettoyeurs ou des peintures avec faible émission de composés organiques volatils.

Produits / services concernés : véhicules et produits de maintenance, construction, produits et services d'entretien, hébergement, produits nettoyeurs, éclairage, peinture, produits du papier, restaurants et services de nourriture

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance (renouvellement annuel)

Références complémentaires :

<http://www.greenseal.org/Home.aspx>

35. ICI ON RECYCLE



Le programme ICI ON RECYCLE!, instauré en 2003 par RECYC-QUÉBEC, a pour but de reconnaître les établissements ICI (industriel, commercial et institutionnel) qui entreprennent une gestion responsable des matières résiduelles et qui contribuent ainsi à protéger l'environnement. Le programme de reconnaissance comporte trois niveaux de certification. Il n'y a pas d'audit par une tierce partie, mais les dossiers sont évalués par un comité. Dans le cas des niveaux 1 et 2, l'évaluation s'effectue par l'équipe du secteur ICI de RECYC-QUÉBEC. Dans le cas des établissements inscrits au niveau 3, les candidatures sont soumises à un comité d'évaluation composé de représentants issus des secteurs ICI qui soumet ensuite ses recommandations à RECYC-QUÉBEC en vue de l'attestation.

- **Niveau 1 « Engagement » :** pour l'établissement qui prend un virage vert en s'engageant à prendre des mesures de gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV. La « déclaration d'engagement » est valide pour deux ans et est non renouvelable.

- **Niveau 2 « Mise en œuvre »** : reconnaît les efforts mis en place par l'établissement en matière de réduction, réemploi et recyclage ainsi que la tenue d'activités d'information et de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles au sein de leur établissement. Le niveau 2 est renouvelable annuellement et RECYC-QUÉBEC effectue un suivi annuel.
- **Niveau 3 « Performance »** : atteste que l'établissement a atteint un niveau de haute performance. À ce niveau, il est exigé une quantification des matières résiduelles récupérées et éliminées et l'atteinte d'un taux de mise en valeur minimum de 70 %. Selon le taux atteint, l'établissement se verra décerner un des trois échelons de performance suivants : bronze (70%-79%), argent (80%-89%), or (90%-99%). L'attestation de performance est valide pour trois ans et est renouvelable sans limite. Au terme de la deuxième année, RECYC-QUÉBEC effectue un suivi.

Fournisseurs concernés : établissements ICI (industries, commerces, institutions) de toutes tailles et de tous les secteurs d'activités

Information(s) à vérifier :

- Niveau 1 : déclaration d'engagement,
- Niveau 2 : certificat,
- Niveau 3 : certificat d'attestation de performance, date d'échéance
- Quelle est la stratégie de gestion des matières résiduelles de mon fournisseur?

Références complémentaires : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici.asp>

36. ISO (Organisation internationale de normalisation)



L'ISO est le premier producteur mondial de Normes internationales d'application volontaire. Les Normes internationales établissent des spécifications de premier ordre pour les produits, les services et les bonnes pratiques dans une optique de qualité, sécurité et efficacité. Élaborées par voie consensuelle à l'échelon mondial, elles ouvrent l'accès à de nouveaux marchés, établissent des règles du jeu équitables pour les pays en développement et facilitent le libre-échange et le commerce équitable dans le monde.

ISO 14001 – Système de management environnemental

ISO 14001 est une norme reconnue internationalement qui définit les critères d'un système de gestion environnementale. Elle n'énonce pas d'exigences pour la performance environnementale, mais trace un cadre qu'une entreprise ou une organisation peut appliquer pour mettre sur pied un système efficace. Tout type d'organisation, quelque soient ses activités ou son secteur, peut l'utiliser. La norme ISO 14001 donne à la direction, au personnel et aux parties prenantes externes l'assurance que l'impact environnemental fait l'objet de mesures et d'améliorations. Ainsi, une entreprise certifiée démontre qu'elle réduit au minimum l'effet dommageable de ses activités et son impact sur l'environnement et améliore de façon continue sa performance environnementale. Une organisation peut faire certifier son système de gestion environnementale suivant cette norme par des organismes indépendants agréés. La certification peut être applicable à toute l'organisation ou à une partie de celle-ci, comme par exemple la certification d'une ligne de production. La certification se déroule par cycle de trois ans : un audit complet à l'année 1 et un audit de suivi à l'année 2 et 3.

ISO 14040 - Analyse du cycle de vie

La norme ISO 14040 décrit les caractéristiques essentielles et les bonnes pratiques de la réalisation d'une analyse du cycle de vie (ACV). ISO définit l'ACV comme étant la compilation et l'évaluation des intrants et des extrants, ainsi que des impacts potentiels environnementaux des produits et services au cours de son cycle de vie. L'ACV prend en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes (du berceau au tombeau) :

- l'extraction et la transformation des matières premières;
- la fabrication;
- l'emballage et la distribution;
- l'utilisation;
- la fin de vie du produit.

Fournisseurs concernés : toute organisation qui souhaite établir, mettre en œuvre, tenir à jour et améliorer son système de gestion environnementale

Information(s) à vérifier :

Attestation de la présence d'un système de gestion environnementale (ex: ISO 14001), niveau d'application de la norme (à toute l'entreprise ou à une partie)

Références complémentaires :

<http://www.iso.org/iso/fr/iso14000>

Pour les entreprises et les gouvernements, l'ACV est un outil d'aide à la décision qui permet d'évaluer les conséquences environnementales d'un produit ou d'une activité sur l'ensemble de son cycle de vie. Les résultats de l'ACV peuvent être utilisés pour la comparaison de solutions ou de produits ainsi que pour des besoins d'écoconception ou d'affichage environnemental.

Régie par les normes de la série ISO 14040, l'analyse du cycle de vie (ACV) comporte quatre phases :

- définir les objectifs et le champ de l'étude (c'est à dire le cadre méthodologique auquel doivent se conformer les phases suivantes);
- effectuer l'inventaire de tous les intrants et extrants du ou des systèmes de produits;
- évaluer les impacts potentiels liés à ces intrants et extrants;
- interpréter les données d'inventaire et les résultats de l'évaluation des impacts.

Lorsqu'une communication à l'externe des résultats est envisagée, le rapport de l'étude et la synthèse font l'objet d'une analyse par une tierce partie indépendante aboutissant à la certification ISO de l'étude.

Fournisseurs concernés : toutes les organisations qui veulent se doter des pratiques reconnues et certifiées ISO pour la réalisation d'une analyse du cycle de vie

Information(s) à vérifier :

Attestation de l'utilisation de cette norme outil

Références complémentaires :

http://www.iso.org/iso/fr/home/store/catalogue_tc/catalogue_detail.htm?csnumber=37456

37. LEAF



Depuis 2009, LEAF (Leaders in Environmentally Accountable Foodservice) aide l'industrie canadienne de la restauration à réduire son impact sur l'environnement et à rendre plus facile l'identification des restaurants certifiés verts. Pour être certifié LEAF, les restaurants doivent satisfaire aux exigences minimales dans dix secteurs clés :

- la consommation d'énergie;
- l'achat de nourriture et les articles au menu (produits locaux, biologiques);
- les fournitures;
- le bâtiment et l'emplacement;
- les meubles et objets de décoration;

- les produits chimiques utilisés;
- la gestion des déchets et le recyclage;
- la consommation d'eau;
- la gestion des employés;
- l'innovation.

Les restaurants certifiés doivent être soumis à un audit sur place par un consultant accrédité LEAF. Il existe trois niveaux de certification environnementale (1, 2, et 3), valide pour un an. Un audit annuel est requis pour conserver la certification.

Produits / services concernés : restaurants, traiteurs

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance (audit annuel)

Références complémentaires : <http://leafme.ca/fr>

38. LEED



Le Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) est un système nord-américain de normalisation de bâtiments à haute qualité environnementale créé par l'US Green Building Council. Un bâtiment peut atteindre quatre niveaux : certifié, argent, or ou platine. Les critères d'évaluation incluent :

- l'efficacité énergétique;
- la consommation d'eau;
- l'utilisation de matériaux de provenance locale et la réutilisation de leur surplus;
- la création de milieux de travail plus sains pour les employés et les locataires, grâce à une meilleure ventilation et à un plus grand apport de lumière naturelle.

Au Canada, LEED est géré par le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa), qui adapte principalement les versions américaines au contexte local et au marché canadien, sous l'appellation LEED Canada. La certification est assurée par une tierce partie.

Produits / services concernés : il existe plusieurs systèmes d'évaluation LEED pour satisfaire aux besoins des types de bâtiments et de projets :

- nouvelle construction et rénovation majeure;
- noyau et enveloppe;
- aménagement d'intérieurs commerciaux;
- bâtiment existant;
- aménagement de quartiers.

Information(s) à vérifier :

- certification LEED
- la performance environnementale du bâtiment de mon fournisseur

Références complémentaires :

<http://www.usgbc.org/leed#rating>,

<http://www.voirvert.ca/savoir/ressources/certifications-batiments/leed%C2%AE>

39. level



Le programme de certification nord-américain level, créé en 2009 par l'organisme Business and Institutional Furniture Manufacturer's Association (BIFMA), permet d'évaluer plusieurs facteurs aux niveaux environnemental et social pour toute la chaîne logistique des produits de mobilier. Les critères tiennent compte :

- de la consommation d'énergie;
- des impacts des matériaux sur la santé humaine et sur les écosystèmes;
- de la responsabilité sociale de l'entreprise.

La vérification est effectuée par une tierce partie indépendante. Les produits peuvent être classés selon trois catégories de conformité : niveau 1, 2 et 3. La certification est valable pour trois ans.

Produits concernés : mobilier

Information(s) à vérifier :

Niveau, numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://levelcertified.org/>

40. MADE-BY



Organisation européenne à but non lucratif créée en 2004, Made By vise à accompagner les producteurs de marques de vêtements ainsi que les détaillants dans leur démarche d'amélioration de leurs pratiques. En effet, MADE-BY offre différents services de consultation pour guider les entreprises vers des procédés et des textiles avec des impacts environnementaux moindres et vers de meilleures conditions de travail. MADE-BY offre des services tels que des outils en ligne, des tableaux de bord, des programmes de formation, des guides ainsi que des ateliers dans le but d'inciter les producteurs et détaillants à :

- réduire l'utilisation de produits chimiques dans les processus de production;
- intégrer le coton biologique et les fibres recyclées et réduire l'impact environnemental du coton conventionnel;
- réduire l'impact environnemental de la production du cuir;
- réduire l'impact environnemental du cycle de vie du vêtement;
- améliorer les conditions de travail et respecter les droits des travailleurs (code de conduite dans les ateliers de couture);
- intégrer des pratiques de reddition de comptes au sein des entreprises.

Un exemple d'outil développé par MADE-BY vise à soutenir les producteurs et détaillants à choisir la bonne certification en fonction de leurs besoins (<http://www.made-by.org/wet-processing-standards>). Pour devenir une marque partenaire de MADE-BY, il n'y a pas de conditions d'admissibilité, toutefois les entreprises participantes sont annuellement contrôlées sur leurs progrès par MADE-BY. Par la suite, les rapports annuels sont disponibles sur le site de MADE-BY sous forme de tableaux de bord pour chacune des marques partenaires. À l'heure actuelle, MADE-BY a conclu des ententes de partenariat avec 24 marques.

Fournisseurs concernés : fabricants / détaillants de vêtements

Information(s) à vérifier :

Rapport annuel de Made-by présentant les tableaux de bord des marques de vêtements partenaires

Références complémentaires : <http://www.made-by.org/>

41. OHSAS 18001

La norme OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Services), reconnue internationalement, indique les exigences et les étapes pour mettre en place un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. L'entreprise peut ainsi identifier, réduire et gérer les risques liés à la santé et à la sécurité. Elle répond également aux obligations réglementaires de prévention qui concernent l'entreprise et permet de protéger les travailleurs. La norme OHSAS 18001 porte sur les principaux éléments suivants :

- planification pour l'identification des dangers, ainsi que l'évaluation et la gestion des risques;
- programme de gestion OHSAS;
- structure et responsabilité;
- formation, présentation et compétence;
- consultation et communication;
- gestion opérationnelle;
- préparation aux situations d'urgence et solutions;
- mesure, suivi et amélioration des performances.

Une fois la mise en œuvre du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail selon la norme OHSAS 18001, l'entreprise peut faire certifier le système. Un audit est réalisé en entreprise par un organisme certificateur indépendant qui délivre ensuite le certificat. Un audit de surveillance est effectué annuellement et le renouvellement du certificat a lieu après trois ans.

Fournisseurs concernés : organisation de toute taille et de tout secteur d'activité

Information(s) à vérifier : certificat de conformité du système de gestion selon le référentiel OHSAS 18001

Références complémentaires : <http://www.osha-bs8800-ohsas-18001-health-and-safety.com/>

42. Pacte Mondial



Le Pacte mondial, ou Global Compact en anglais, est une initiative des Nations unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, et à la lutte contre la corruption. La signature du Pacte mondial est une démarche volontaire de la part de l'entreprise. Les entreprises adhérentes s'engagent à progresser chaque année dans chacun des thèmes du Pacte mondial et doivent remettre un rapport annuel appelé Communication sur le Progrès (COP) expliquant les progrès qu'elles ont réalisés.

Dix Principes inspirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention de l'ONU contre la corruption.

➤ Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

➤ Normes internationales du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Fournisseurs concernés : Entreprises de toute taille et de tout secteur d'activité

➤ Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

➤ Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Information(s) à vérifier : Les adhérents peuvent utiliser le logo du Global Compact des Nations unies avec la mention "nous soutenons", sous réserve d'approbation par le Bureau du Global Compact

Références complémentaires : <http://www.globalcompact.ca/fr/accueil>

43. PEFC

Le Programme de reconnaissance des certifications forestières PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification) est une organisation internationale, basée en Suisse et fondée en 1999, qui endosse plusieurs systèmes nationaux de certification des forêts. Présent dans 36 pays, PEFC a approuvé et endosse 30 systèmes nationaux de certification afin de s'adapter aux conditions locales. Au Canada, PEFC endosse les normes **d'aménagement forestier** et les normes de la **chaîne de traçabilité** de l'Association canadienne de normalisation (CSA). Le programme de certification PEFC repose sur l'application d'un cahier de charges relatif à la gestion durable de la forêt et sur la mise en place d'une chaîne de traçabilité des produits certifiés de la forêt jusqu'au produit fini. La certification des propriétaires forestiers garantit que le produit provient d'une forêt qui est aménagée et exploitée avec des pratiques forestières durables. Par exemple, une forêt certifiée PEFC a l'obligation de conserver quelques arbres morts par hectare pour favoriser la biodiversité et il lui est interdit d'utiliser des arbres génétiquement modifiés ou bien des insecticides à moins de six mètres des cours d'eau. La certification s'effectue par une tierce partie indépendante et un audit de réévaluation a lieu dans un intervalle d'au maximum cinq ans.

L'**annexe 1** explique la distinction entre la certification de l'aménagement forestier et de la chaîne de traçabilité.

Certifié PEFC



Le produit contient au minimum 70% de matière provenant d'une forêt certifiée PEFC ou de matière recyclée. Le taux de matière recyclée doit être inférieur à 85%. Les matières premières non-certifiées doivent être contrôlées pour s'assurer qu'elles ne proviennent pas de

sources controversées.

Le contenu des matières premières certifiées PEFC est vérifié d'un bout à l'autre de la chaîne conformément aux règles de chaîne de contrôle PEFC. La gestion forestière et la chaîne de contrôle sont certifiées par un organisme certificateur accrédité membre de l'IAF (Forum d'accréditation international).

PEFC recyclé



Le produit contient au minimum 70% de matière provenant de matières recyclées selon la certification PEFC. Les matières premières non-certifiées doivent être contrôlées comme ne provenant pas de sources controversées.

Produits / services concernés : papier et carton, ameublement en bois

Information(s) à vérifier :

- numéro de certification et date d'échéance
- pour consulter le registre : <http://www.pefcregs.info/default.asp>

Références complémentaires : <http://www.pefc.org/>

44. Procédé sans chlore

L'association des produits sans chlore (Chlorine Free Products Association - CFPA) est une association, basée aux États-Unis, indépendante et sans but lucratif dont la mission est de promouvoir la production écoresponsable par l'adoption de technologies de fabrication sans chlore et sans dérivé de chlore. Elle gère deux certifications : PCF (Processed chlorine free) créée en 1996 et TCF (Totally chlorine free) créée en 2001. Ces certifications confirment qu'aucun chlore ou dérivé du chlore n'a été utilisé dans la fabrication du produit. Le processus de certification implique un audit qui examine la chaîne de traçabilité des matières premières et mesure les impacts environnementaux des procédés de fabrication. Les critères suivants sont étudiés :

- consommation d'eau;
- consommation d'énergie;
- émission de gaz à effet de serre (GES);
- conformité environnementale et réglementaire;
- éthique et gouvernance;
- performance financière;
- reconnaissance des employés;
- reddition de comptes.

Plus spécifiquement pour les produits du papier, ces labels certifient que le processus de blanchiment est sans chlore.

Procédé sans chlore – Processed chlorine free - PCF



Ce label certifie que la fibres recyclée a été totalement blanchie sans chlore ou produit dérivé du chlore. La certification peut être accompagnée de la phrase « Certified XX% post-consumer material » (certifié XX% de matériau post-consommation) ou encore « Meets

Federal Procurement Guidelines » (satisfait les lignes directrices fédérales d'approvisionnement).

Produits / services concernés : papier, emballage

Information(s) à vérifier : Certificat, date d'échéance



Exempt de chlore -Totally Chlorine Free - TCF

Ce label certifie que la fibres vierge a été totalement blanchie sans chlore ou produit dérivé du chlore. La certification peut être accompagnée de la phrase "Certified no chlorine bleach" (certifié sans blanchiment au chlore), "Oxygen Bleached" (blanchi à l'oxygène), "Unbleached" (non blanchi) ou toute autre phrase approuvée par la CFPA.

Références complémentaires :

<http://www.chlorinefreeproducts.org/home.html>

45. Québec Vrai

Au Québec, l'appellation « biologique » fait partie des appellations réservées et est gérée par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), la seule autorité provinciale compétente désignée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour gérer l'utilisation de l'appellation biologique sur les produits agroalimentaires au Québec.

Le CARTV a accrédité six organismes certificateurs chargés d'attribuer les certifications au Québec: Ecocert Canada (page 20), Québec Vrai (page 40), OCIA, Pro-Cert, QAI International et Letis S.A. Seuls les produits ayant obtenu une certification biologique sont autorisés à porter l'une des mentions suivantes: « organique », « biodynamique », « biologique », « écologique », y compris leurs diminutifs (comme « éco », « bio »), ainsi que tout autre terme qui peut laisser croire à l'acheteur que le produit est issu d'un mode de production biologique.

Pour qu'un produit québécois puisse être biologique, il doit contenir un minimum de 95% d'ingrédients biologiques (référentiel du CARTV – certification Bio Québec).



Québec Vrai est un organisme de certification accrédité par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV). Québec Vrai a pour mission de certifier les produits québécois biologiques dans toutes les sphères de la production agricole. Selon le référentiel du CARTV, un produit québécois biologique doit contenir un minimum de 95% d'ingrédients biologiques.

Produits / services concernés : aliments biologiques (de production végétale et animale)

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance (renouvellement annuel)

Références complémentaires :

<http://www.quebecvrai.org/>

46. Rainforest Alliance



Créée en 1992 par The Rainforest Alliance, la certification vise à assurer la conformité des exploitations agricoles et forestières à la Norme du Sustainable Agriculture Network (SAN - Réseau d'agriculture durable). Cette norme permet de remonter jusqu'aux exploitations agricoles familiales ou organisées en coopératives qui ont une gestion visant à protéger les travailleurs, les espèces animales et végétales et les communautés locales. La certification assure que le bien provenant de la ferme ou de la forêt rencontre les critères visant :

- la préservation des écosystèmes (forêt, rivières, sols, faune, flore);
- des conditions de vie et de travail décentes;
- l'accès à l'eau potable et à la santé pour les travailleurs, leurs familles et les communautés locales.

C'est l'organisme de certification Sustainable Farm Certification International qui certifie les exploitations agricoles et les forêts se conforment aux critères du SAN. Sur le terrain, il y a des organismes d'inspection, généralement des ONG locales, qui sont autorisés par Sustainable Farm Certification International à effectuer des audits d'inspection auprès des exploitations agricoles. La validité du certificat est de trois ans et il y a une inspection qui se fait annuellement.

Produits / services concernés : bovins, café, cacao, thé, tisane, huile de palme, fougères et fleurs coupées, papier et produits du bois

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.rainforest-alliance.org/fr/work/agriculture>

47. Réserververt



Réserververt est un programme de reconnaissance pour l'hôtellerie québécoise qui entreprend une démarche d'amélioration continue de la performance en développement durable. Ce programme est initié et géré par l'Association des hôteliers du Québec. Il se veut un outil de planification et de gestion progressif qui propose aux propriétaires et gestionnaires d'établissements hôteliers des outils permettant d'intégrer quelques 140 actions concrètes de développement durable qui sont regroupés en 23 objectifs (transport, déchets, réemploi/recyclage, réduction des GES, efficacité énergétique, pollution de l'air, etc.) appliqués dans 10 secteurs d'activité (réception, fonctions administratives, rénovation et nouvelle construction, entretien ménager, ressources humaines, entretien technique, restauration et banquet, bâtiment existant, ventes et communications). C'est la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) qui effectue les visites de vérification des établissements agréés, qui s'effectuent aux deux ans, en même temps que la visite de classification des établissements.

Produits / services concernés : établissements hôteliers

Information(s) à vérifier : certificat et date d'échéance

Références complémentaires : www.reserververt.com/

48. ROHS (directive)

La Directive RoHS est une directive européenne visant à limiter l'utilisation de six substances dangereuses dans la conception de matériel électrique et électronique: le plomb ; le mercure ; le cadmium ; le chrome hexavalent ; les polybromobiphényles (PBB) et les polybromodiphényléthers (PBDE).

Le texte publié en juillet 2012 a élargi le nombre d'appareils électriques concernés et encourage l'écoconception, le tri sélectif et le recyclage de certains composants plutôt que leur mise au rebut.

Produits / services concernés : gros et petits appareils ménagers ; appareils informatiques et de télécommunications ; matériel d'éclairage, outils électriques et électroniques

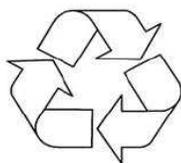
Information(s) à vérifier : Produit marqué de CE

Références complémentaires :

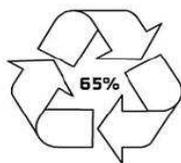
<http://www.rohsguide.com/>

49. Ruban de Möbius

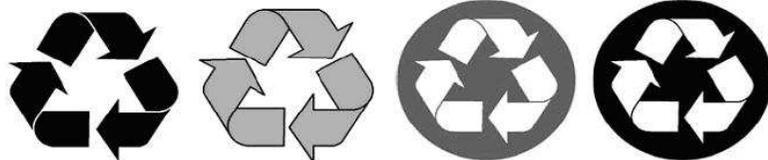
Le ruban de Möbius est utilisé pour identifier des emballages et/ou des produits recyclables ou des produits faits à partir de matière recyclée.



signifie :
"ce produit ou cet emballage est recyclable"



signifie :
"ce produit ou cet emballage contient 65 % de matières recyclées"



- Lorsqu'il est fait de matière recyclée, le logo est assorti d'un commentaire tel que « Contient des matériaux recyclés » ou bien d'un chiffre indiquant le pourcentage de matière recyclée utilisée (dans cet exemple, le contenu recyclé correspond à 65%).
- Sans mention particulière, le logo indique simplement que le produit est recyclable en fin de vie.

Il existe aussi un autre code : si le ruban de Möbius est foncé sur fond pâle, cela veut dire que le produit ou l'emballage est recyclable. À l'inverse, s'il est pâle sur fond noir, cela signifie que des matières recyclées sont présentes dans le produit ou l'emballage.

Il s'agit **toutefois** d'une autodéclaration et non d'une certification par une tierce partie.

Produits / services concernés : produit ou emballage à contenu recyclé et/ou recyclable

Informations supplémentaires sur les plastiques

Sur les contenants de plastique, il y a un triangle formé de trois flèches. À l'intérieur de ce triangle se retrouve un chiffre de 1 à 7.

Ce chiffre vous indique le type de plastique utilisé pour fabriquer le contenant.



PETE : bouteilles de boissons gazeuses et d'eau de source, pots de beurre d'arachide, contenant d'œuf



HDPE : contenants de produits alimentaires, bouteille de savon à lessive et shampoing



V: contenants de produits d'entretien ménager ou de soins personnels



LDPE : contenants souples (bouteilles pour aliments semi liquides comme la moutarde, des sauces, etc.)



PP : contenants et couvercles de certains produits alimentaires comme la margarine et les produits laitiers



PS : polystyrène (matériel d'isolation, verres à café, plateaux pour les viande, les poissons, les fruits et légumes, ustensiles, etc.)



Autres

Tous les plastiques  et le styromousse **NE SONT PAS ACCEPTÉS** dans la collecte sélective au Québec.

À moins d'un avis contraire de votre municipalité, les plastiques non identifiés par un logo de recyclage ne sont pas acceptés dans votre bac.

50. SA8000



La norme SA8000 s'appuie sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant les droits fondamentaux des travailleurs. Les principes du SA8000 sont :

- l'interdiction du travail des enfants;
- l'interdiction du travail forcé;
- l'hygiène et la sécurité des travailleurs;
- la liberté d'association et le droit à la négociation collective;
- la non-discrimination
- les pratiques disciplinaires;
- le temps de travail;
- la rémunération;
- le système de gestion mis en place pour faire vivre la norme.

Le logo peut être visible sur site internet de l'entreprise mais l'étiquetage n'est pas possible. La certification est assurée par un organisme certificateur indépendant accrédité par le SAAS (Social Accountability Accreditation Services). Une vérification de l'accréditation peut être effectuée auprès du Social Accountability Accreditation Services (SAAS). La certification a une durée de trois ans, avec une série d'audits tout au long de cette période.

Fournisseurs concernés : entreprises de tous secteurs qui cherchent à prouver qu'elles respectent les droits fondamentaux des travailleurs dans leurs opérations (filiales et fournisseurs), partout dans le monde

Information(s) à vérifier :

- certification et date d'échéance
- vérification de l'accréditation auprès du Social Accountability Accreditation Services (SAAS).

Références complémentaires :

<http://www.sa-intl.org/>

51. SFI

Le programme SFI est un programme de certification forestière nord-américain reconnu mondialement qui a été lancé en 1995 pour répondre aux préoccupations du marché à l'égard de la mauvaise gestion forestière et de l'exploitation forestière illicite. Le label SFI (pour Sustainable Forestry Initiative^{MC}) indique que les produits de bois et de papier proviennent de forêts gérées durablement, tel qu'attesté par une vérification de certification indépendante. Une gestion durable des forêts comprend des mesures de gestion de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des habitats fauniques, des espèces en péril et des forêts présentant une valeur de conservation exceptionnelle. La période de validité du certificat est de cinq ans, avec une vérification externe annuelle.

SFI – chaîne de traçabilité



Une entreprise qui a obtenu une certification selon la norme SFI de chaîne de traçabilité peut utiliser le label de contenu certifié SFI indiquant le pourcentage de contenu certifié du produit. Le label de droite est identique au premier sauf que celui-ci indique la teneur en matières recyclées du produit à l'aide du ruban de Möbius (voir page 45).

SFI - source d'approvisionnement en fibres



Le label atteste que le produit est fabriqué à partir de fibres responsables et qu'il a fait l'objet d'une vérification par un tiers. Il n'indique pas la teneur en fibres provenant de forêts certifiées.

L'annexe 1 explique la distinction entre la certification de l'**aménagement forestier** et de la **chaîne de traçabilité**.

Produits/services concernés : papier et carton, ameublement en bois

Information(s) à vérifier :

- numéro de certification et date d'échéance
- pour chercher le code de licence d'un détenteur de certificat, consultez la base de données SFI :

<http://64.34.105.23/PublicSearch/MainSearch.aspx>

Références complémentaires : <http://www.sfiprogram.org/>

52. SmartWay



Le label SmartWay® de l'Agence de la protection de l'environnement des États-Unis (US EPA) permet d'identifier les véhicules qui ont une bonne performance énergétique et qui limitent les émissions de pollution atmosphérique. Chaque modèle de voiture, de camion ou de véhicules utilitaires sport (VUS), à chaque année, est évalué sur une échelle de 1 à 10 pour :

- ▶ ses émissions de gaz à effet de serre (GES);
- ▶ ses émissions polluantes.

Le programme SmartWay certifie les véhicules qui se classent parmi les 20% ayant le moins d'émissions. La certification SmartWay Elite est attribuée aux véhicules ayant les évaluations les plus élevées sur les deux échelles.

Produits concernés : véhicules américains

Information(s) à vérifier : l'étiquette précise : l'économie d'essence pour les cinq prochaines années comparativement à un véhicule neuf moyen; le score de 1 à 10 pour les émissions de GES; le temps de chargement et la distance pour un véhicule électrique

Références complémentaires :

<http://www.epa.gov/greenvehicle/you/smartway.htm>,
http://www.arb.ca.gov/msprog/levprog/test_proc.htm,
<http://www.epa.gov/otag/lev-nlev.htm>

53. Sustainable Furnishings Council (SFC) Member Seal



Ce label créé en 2006 pour l'industrie du meuble permet de témoigner qu'un fournisseur qui est membre du Sustainable Furnishings Council (SFC) a pris un engagement public et vérifiable en matière de durabilité.

Par leurs pratiques, les membres de SFC cherchent à réduire les émissions de GES, les rejets polluants, l'utilisation de matériaux qui ne se recyclent pas et l'usage de matières premières provenant de sources non renouvelables.

Aussi, les membres utilisent l'analyse de cycle de vie comme étant la meilleure méthode pour prendre en considération les impacts de leurs produits.

Fournisseurs concernés : fabricants et détaillants de meubles

Information(s) à vérifier :

Type de membre, niveau de performance si membre exemplaire et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://www.sustainablefurnishings.org/>

Il y a trois types de membres :

- les membres contributeurs, pour toute entreprise intéressée à appuyer les initiatives du SFC. Les entreprises doivent remplir un formulaire et y apposer leur signature pour signifier leur adhésion aux valeurs de SFC.
- les membres qualifiés, pour toute entreprise qui adopte de bonnes pratiques et qui souhaite continuer à s'améliorer. Les entreprises doivent remplir un formulaire qui spécifie les pratiques qui s'appliquent à leurs opérations. Il n'y a pas de vérification par une tierce partie.
- les membres exemplaires, pour toute entreprise qui adopte de bonnes pratiques selon des niveaux de performance établis par SFC. Les entreprises doivent remplir un questionnaire et le score désigne la reconnaissance qui est offerte, soit bronze, argent, or ou platine. La certification n'est pas obligatoire, toutefois lorsqu'il y a certification par une tierce partie cela fait augmenter le pointage.

Les points abordés dans le questionnaire pour établir le pointage couvrent les opérations (réduction de la consommation d'énergie, relations avec les employés), les produits (matériaux et procédés) et les retombées (communauté, éducation).

54. TCO Certified



TCO Certified est une certification internationale créée en 1992 pour les technologies de l'information (TI). Les produits certifiés TCO doivent respecter des critères portant sur la fabrication, l'utilisation et le recyclage de produits de TI. Les critères combinent des exigences au niveau de la responsabilité sociale et au niveau environnemental : élimination ou réduction des substances dangereuses (mercure, plomb, cadmium), efficacité énergétique, santé et sécurité, environnement de travail sécuritaire, ergonomie des produits, produits et emballages conçus pour être recyclables, durée de vie, gestion en fin de vie. Les produits sont testés et certifiés par un organisme de vérification indépendant et des audits réguliers sont effectués. La certification est revue aux trois ans.

Produits/services concernés : produits des technologies de l'information (TI)

Information(s) à vérifier :

Numéro de certification et date d'échéance

Références complémentaires :

<http://tcodevelopment.com/tco-certified/>

NORMES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les deux normes suivantes ne font pas l'objet de certification, mais constituent des références pour la mise en place d'une démarche de développement durable. Une entreprise peut donc déclarer qu'elle a mis en place une démarche de DD basée sur la norme ISO 26000 ou BNQ 21000, mais n'aura pas fait l'objet d'une vérification externe et n'aura pas de logo de certification associé à un niveau de performance.

55. ISO 26000



La norme ISO 26000:2010 constitue un ensemble de lignes directrices et non d'exigences. Elle ne se prête donc pas à la certification, contrairement à d'autres normes très connues de l'ISO. Elle permet en revanche de clarifier la notion de responsabilité sociétale, d'aider les entreprises et les organisations à traduire les principes en actes concrets, et de faire connaître les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociétale dans le monde entier. Elle vise les organisations de tous types, quelle que soit leur activité, leur taille ou leur localisation. La norme a été publiée en 2010 au terme de cinq années de négociations entre un très grand nombre de parties prenantes dans le monde entier (plus de 500 représentants des gouvernements, des ONG, de l'industrie, des groupes de consommateurs et du monde du travail).

La norme décrit deux pratiques fondamentales de responsabilité sociétale que sont :

- l'identification des impacts des décisions et activités de l'organisation au regard des questions centrales de l'ISO 26000;
- l'identification des parties prenantes et le dialogue avec celles-ci.

Ces deux pratiques visent à déterminer les domaines d'action pertinents et prioritaires pour une organisation à partir :

- des impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur (cycle de vie de l'activité / produit / service);
- de la prise en compte systématique de sept questions centrales (*Gouvernance, Droits de l'Homme, Relations et conditions de travail, Environnement, Bonnes pratiques des affaires, Questions relatives aux consommateurs, Engagement sociétal*);
- d'un périmètre étendu de responsabilité au sein de sa sphère d'influence;
- de ses parties prenantes.

Références complémentaires :

www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm

56. BNQ 21000



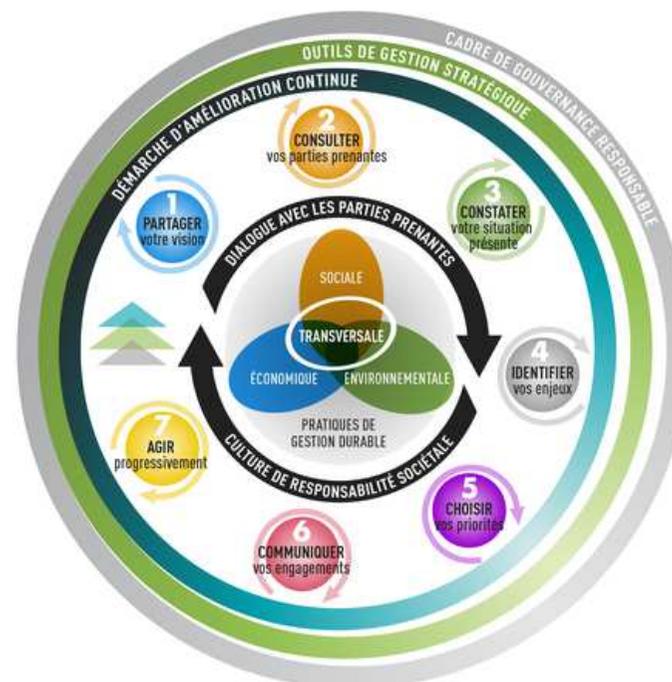
L'approche BNQ 21000 propose un guide normatif (Norme BNQ 21000) et une méthodologie d'application (Méthode BNQ 21000). Cette approche a pour but de guider et d'outiller les organisations dans l'adoption progressive des pratiques de gestion durable, ainsi que d'aider à formaliser un dialogue avec leurs multiples parties prenantes. L'approche BNQ 21000 donne accès à une suite d'outils de gestion stratégique et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue clairement définie. En effet, il s'agit d'une méthode basée sur l'apprentissage plutôt que la performance qui donne des moyens de progresser vers des pratiques plus durables.

La démarche d'amélioration continue propose sept étapes. Il y a d'abord une première étape qui consiste à définir ce que signifie le DD pour l'organisation. Ensuite, il y a le diagnostic (étapes 2 à 5) puis viennent les étapes de communication (étape 6), d'action (étape 7) et de rétroaction (boucle la démarche).

Le BNQ 21000 est composé de 21 enjeux associés au développement durable dans une organisation. Les 21 enjeux sont regroupés sous quatre thématiques:

- Transversale (5 enjeux);
- Économique (5 enjeux);
- Sociale (5 enjeux);
- Environnementale (6 enjeux).

Références complémentaires : <http://www.bnq21000.qc.ca/>



Annexe 1 : Précisions pour les certifications forestières

Il y a deux types de certifications forestières.

Aménagement forestier

La certification de l'aménagement forestier est un outil volontaire dont disposent les **entreprises forestières**. Elle leur permet de démontrer leur responsabilité sociale par la certification indépendante, d'un aménagement forestier durable, de leurs activités de planification et de leurs pratiques.

Application : entreprise forestière

Chaîne de traçabilité

La certification de l'aménagement forestier peut être complétée par la certification de la chaîne de traçabilité, ou chaîne de suivi. Il s'agit de la vérification d'un processus comptable qui suit les matières premières des forêts certifiées et d'autres sources. La chaîne doit s'étendre de la forêt à la première usine, en passant par toutes les étapes de production, jusqu'au **produit** acheté par le consommateur.

Application : entreprises qui utilisent des matières premières provenant de forêts certifiées.

Forêts certifiées



Chaînes de traçabilité



Annexe 2 : Index des certifications par catégories d'achat à la STM

Catégories	Certifications Produits													Certifications fournisseurs												
Alimentation																										
	10	10	11	14	16	19	20	20	26	27	33	42	42	44	15	15	18	21	21	25	31	32	33	38	39	46
Bâtiment, construction et rénovation, peinture																										
	13	17	19	22	23	31	32	33	36	44				15	15	18	21	31	32	33	38	39	46			
Bois, produits du papier et imprimerie																										
	14	17	22	29	28	32	33	40	41	42	44	47		15	15	18	21	31	32	33	38	39	46			
Éclairage						RoHs																				
	22	23	32	33	44	44								15	15	18	21	32	33	38	39	46				
Hôtellerie et restauration																										
	17	32	33	35	43	44								15	15	21	32	33	38	39	46					
Informatique, téléphonie, électronique							RoHs																			
	18	22	23	24	31	33	44	44	49					15	15	18	21	25	32	33	38	39	46			
Mobilier																										
	14	17	19	20	28	31	33	37	40	44	47			15	15	18	21	31	32	33	38	39	46	48		
Produits nettoyants																										
	17	22	31	32	33	44								15	15	18	21	32	33	38	39	46				
Véhicules (entretien)																										
	17	22	32	33	44	48								15	15	18	21	32	33	38	39	46				
Vêtements, uniformes, textiles, produits de l'artisanat																										
	17	19	26	27	28	30	33	44						11	12	15	15	18	21	21	25	26	32	33	37	
														38	39	46										

Les certifications dont les numéros de pages sont ombragés sont les plus courantes

